



FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION POUR
LES DOMMAGES DUS
A LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES

COMITE EXECUTIF
43ème session
Point 1 de l'ordre du jour

FUND/EXC.43/1
26 avril 1995

Original: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE DE LA QUARANTE-TROISIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF

qui se tiendra au Siège de l'Organisation maritime
internationale, 4 Albert Embankment, Londres SE1,
le vendredi 9 juin 1995, à 9h30

Ouverture de la session

1 Adoption de l'ordre du jour

2 Examen des pouvoirs des représentants

En application de l'article 10 du Règlement intérieur du Comité exécutif, l'Administrateur fera rapport au Comité sur les pouvoirs reçus des représentants des membres.

3 Sinistre du Haven

Le Comité exécutif sera invité à examiner un rapport soumis par l'Administrateur sur les faits nouveaux intervenus à l'égard des demandes d'indemnisation nées du sinistre du *Haven* (document FUND/EXC.43/2).

4 Sinistre du Seki

Le Comité exécutif sera invité à examiner la situation en ce qui concerne les demandes d'indemnisation nées du sinistre du *Seki* à la lumière des récents événements (document FUND/EXC.43/3).

5 Renseignements sur d'autres sinistres

L'Administrateur fera part au Comité exécutif de tous faits nouveaux survenus à l'égard d'autres sinistres mettant en cause le FIPOL.

6 Révision du Manuel sur les demandes d'indemnisation

Conformément aux instructions données par l'Assemblée à sa 17ème session, l'Administrateur a élaboré un projet de Manuel sur les demandes d'indemnisation révisé. Celui-ci a été soumis à l'examen du Comité exécutif à sa 42ème session (document FUND/EXC.42/8). Le Comité exécutif a décidé, à cette session, de remettre l'examen du projet à une session ultérieure. Le Comité souhaitera peut-être examiner le projet à sa 43ème session (document FUND/EXC.43/4).

7 Divers

Le Comité exécutif sera invité à examiner toutes autres questions que pourraient proposer les Membres ou l'Administrateur.

8 Adoption du rapport à l'Assemblée

Le Comité exécutif sera invité à adopter un rapport sur les travaux de sa 43ème session qui sera soumis à l'Assemblée.
